



## GÉNÉRALITÉS

**Mots clés :** Délais, Sécurité aérienne, Convalescence, Adaptation, Assurance

### **Quels délais après une maladie ou une intervention chirurgicale ?**

La page «Convalescence et voyage» s'intéresse aux pathologies médico-chirurgicales récentes subies par le futur voyageur. Elles imposent un délai de sécurité entre la fin d'une hospitalisation et un prochain départ en avion ou un séjour à la montagne et demain un vol dans l'espace.

Elle est un complément indispensable à la page «Interdictions et voyage» qui cible les nombreuses maladies responsables d'incidents en vol en l'absence d'un traitement adapté.

Un délai est toujours nécessaire à l'organisme pour retrouver un état de santé suffisant pour reprendre ses activités habituelles ou pour s'adapter à un nouveau traitement. Cette période dite de convalescence peut imposer un temps de repos obligé et la présence d'un accompagnateur médical si pour des raisons précises, celui-ci doit être raccourci.

N'oubliez pas d'interroger la compagnie aérienne et de vous munir d'une **assurance rapatriement sanitaire** et d'en vérifier les **clauses**. Votre contrat doit inclure une prise en charge concernant la pathologie en cause et son traitement pendant la période dite de convalescence. Un contrat à la carte est souvent nécessaire du fait de la clause d'antériorité présente dans les contrats classiques. Elle dégage l'assureur de toute obligation de rapatriement sanitaire si l'incident médical qui vous cloue au lit a un rapport direct avec la maladie pour laquelle vous étiez soignée au moment de la réservation ou de l'achat de votre voyage. Aussi renseignez-vous, histoire d'éviter toute déconvenue !

voyage-aptitude-senior.fr©création décembre 2007

Mise à jour 2022 © Dr Ghislain Haicault de La Regontais